



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 28.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 11.05.2026

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

CONFLUENT LP / SAINT SIMON 2 – Senior – Départemental 2 – Poule B – du 18.04.2026

Pour le club CONFLUENT LP

15 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 29.04.2026
Motif : Comportement intimidant envers officiel après la rencontre

OFFICIELS

Retenu de l'indemnité d'arbitrage sur la rencontre en raison de son absence non excusée devant la Commission.

Affaire n°2 :

GIROU 2 / AUTERIVE – Senior – Départemental 2 – Poule C – du 12.04.2026

Pour le club GIROU

14 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 29.04.2026
Motif : Comportement menaçant à joueur pendant et après la rencontre et propos injurieux à dirigeants après la rencontre

Affaire n°3 :

BRUGUIERES / LA FAOURETTE – Plateau U13 D1 – du 11.04.2026

Pour le club LA FAOURETTE

6 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 18.05.2026
Motif : Comportement excessif pendant la rencontre suivi de propos injurieux à dirigeant après la rencontre

Amende au club de LA FAOURETTE pour la non inscription sur la feuille de plateau du responsable d'équipe désigné.

Pour le club BRUGUIERES

Match perdu par pénalité
Motif : Responsable de l'arrêt de la rencontre